LA MUTUALITÉ FRANÇAISE EN RÉGION



» Militer en Mutualité

JE DEVIENS DÉLÉGUÉ.E DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Je représente mon groupement,
- Je suis force de proposition,
- Je contrôle et valide les travaux de l'Union régionale en votant,
- J'obtiens des informations utiles à ma mutuelle.



Comment?

Je vérifie auprès de la direction de l'Union régionale que ma mutuelle ou mon Union de représentation est représentée à l'Assemblée générale :

- ◆ C'est le cas → Je me rapproche de mon groupement pour qu'il lui adresse ma candidature.
- lacktriangle Ce n'est pas le cas lacktriangle Je demande à mon groupement de solliciter l'Union régionale pour y assister en tant qu'invité.e.

JE DEVIENS ADMINISTRATEUR.TRICE

- Je participe aux orientations stratégiques de l'Union régionale et à leur mise en œuvre,
- Je définis la politique budgétaire de l'Union régionale,
- Je fais le lien entre mon groupement et la Mutualité Française Sud,
- Je défends les valeurs mutualistes en représentant la Mutualité auprès des décideur.euses et partenaires.



Comment?

Je vérifie auprès de la direction de l'Union régionale que ma mutuelle ou mon union de représentation est représentée au Conseil d'administration :

- ◆ C'est le cas → Je me rapproche de mon groupement pour qu'il leur adresse ma candidature.
- Ce n'est pas le cas → Je ne peux pas intégrer le Conseil d'administration mais je peux m'investir dans une commission régionale, un groupe de travail et/ou une délégation départementale.



BON À SAVOIR

Le Conseil d'administration est renouvelé tous les 6 ans.

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE EN RÉGION



JE DEVIENS CONSEILLER.ÈRE. DÉPARTEMENTAL.E.

- Je participe à l'animation de la vie mutualiste du territoire,
- Je représente la Mutualité Française Sud dans diverses structures départementales,
- Je rencontre les décideur.euses et partenaires du département,
- Je participe aux groupes de travail,
- Je participe aux actions mises en place par la délégation,
- Je contribue au développement des conventionnements mutualistes,
- Je décline sur le département les orientations régionales.

Comment?

- Je prends contact avec le.la chargé.e. de mission de la délégation départementale.
- Je me rapproche de mon groupement pour lui demander de présenter ma candidature auprès du de la président de délégation concernée.
- Ma candidature est soumise à la réunion élective départementale puis à l'Assemblée générale de la Mutualité Française Sud.

BON À SAVOIR

Les conseiller.ère.s départementaux.ales sont renouvelé.es tous les 3 ans.

JE DEVIENS AUDITEUR.TRICE OU INVITÉ.E. AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- J'ai le même rôle qu'un.e. conseiller.ère départemental.e bien que je ne participe pas aux votes,
- Mon groupement peut présenter ma candidature au. à la président. e de la délégation départementale à n'importe quel moment de l'année.

BON À SAVOIR

Les conseillers.ères. départementaux.tales, auditeurs.trices sont épaulé es. dans leurs activités par le.la. chargé.e. de mission de la délégation départementale et/ou les services régionaux.



12

Autant d'auditeurs.trices que de candidatures

